

Châtillon, le 27 janvier 2023

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER DIVISION LECLERC-LES SABLONS
Mardi 13 septembre 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 13 SEPTEMBRE À DIX-NEUF HEURES, les membres composant le conseil quartier division Leclerc-les Sablons de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 11, sous la présidence de Mme **DORFIAC Élodie**, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et **M. DORSO** co-président à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 02/09/2022**

Présents :

Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-présidente
M. DORSO André, co-président
Mme BÉNICHOU Florence, M. BOUSQUET Jean-Philippe, M. CASMÈZE Cyrille, M. DON Dominique, M. FAYE David, M. GAY Jean-Michel, Mme MARIEN Ariane, Mme MONIQUE Pascale, Mme UKOVIC Danièle.

Lesquels formant la majorité des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

Absent(e)s excusé(e)s :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
Mme BERNARD HULIN Yvane, M. BINET Rémi, Mme COUVREUR Caroline, M. MYSLIWICE François

Absent(e)s : 0

Cette séance s'est déroulée en public.

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Validation du procès-verbal du 20 janvier 2022
2. Validation du bilan 2020-2021
3. Point sur la végétalisation participative (propositions du conseil de quartier de la réunion de septembre 2021)
4. Sécurisation de la circulation autour des Sablons et alentours
5. Modalités de concertation du conseil de quartier auprès de ses habitants
6. Point d'information sur la « Journée mondiale du nettoyage de notre planète » ou « Clean-up Day » du 22 septembre
7. Questions diverses / Temps d'échanges avec les habitants du quartier
8. Date du prochain conseil

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022

Signalement d'une erreur de date à modifier.

Validé à l'unanimité.

2. Bilan d'activité 2020-2021

Les conseils de quartier ont été créés par délibération du conseil municipal de la commune de Châtillon le 7 octobre 2020.

L'appel à candidatures des Châtillonnais souhaitant participer à ces assemblées de 15 conseillers a eu lieu début 2021 et s'est achevé avec le tirage au sort par huissier le mardi 4 mai 2021 en présence de Madame la Maire.

Le conseil du quartier Division Leclerc-Les Sablons a ainsi été installé le vendredi 11 juin 2021 à la Folie Desmares. Il est co-présidé par Monsieur André DORSO qui a été désigné par les conseillers et par Madame Elodie DORFIAC, maire adjointe, désignée par Madame la Maire.

Son effectif est de 14 conseillers de quartier au cours de l'année 2021.

Le directeur de cabinet de Madame la Maire et un représentant de la police municipale accompagnent les travaux du conseil. Le maire adjoint en charge des quartiers et de la démocratie locale est présent.

Le conseil s'est réuni ensuite une seconde fois en séance à huis clos dans le cadre des contraintes sanitaires en 2021 :

- Le jeudi 30 septembre 2021 à la Folie Desmares pour sa deuxième séance.
- Une visite du quartier a eu lieu en juillet 2021 : visite exploratoire pour le projet municipal de végétalisation au niveau du quartier Sablons/Division Leclerc

Les travaux du conseil ont porté sur différents sujets en lien avec le quartier :

- Constitution des conseils de quartier
- Résultat des études réalisées par les services techniques de la ville suite à la balade du projet de végétalisation participative et enquête de recensement des arbres remarquables
- Mobilités autour de l'école des Sablons

Le conseil a mis en place une collecte de signalements et de propositions par courriel par les conseillers.

Suite à cette présentation le bilan est validé à l'unanimité.

3. Point sur la végétalisation participative (propositions du conseil de quartier de la réunion de septembre 2021)

La plupart des idées de végétalisation proposées lors de la ballade de quartier en septembre 2021 ont été réalisées notamment :

- Embellissement du square à l'angle de la rue de Fontenay/rue E. D'Orves devenu un cani parc. Sur la parcelle en face, côté rue des Pierrelais, les cerisiers sont en sursis pour 1 an car le département veut les couper, la mairie va demander un diagnostic sanitaire. De plus, les espaces fleuris ont été réaménagés avec des plantes vivaces.
- Dans le bas de la rue des Pierrelais à l'entrée de Châtillon, un rendez-vous avec le département est prévu pour réaménager l'espace vert.
- Rue de Fontenay, le service commerces a contacté le gérant de la station de carburant et magasin Carrefour pour demander la pose d'une haie le long du trottoir. Sans retour à ce jour.
- Rue Kléber et rue du plateau, les trottoirs ne sont pas assez larges pour installer des jardinières des 2 côtés à moins de supprimer du stationnement, peut être à l'avenir.

- Verdissage autour du monument de 1870 en haut de l'avenue de la division Leclerc, avec retrait du bitume et plantations qui créent de l'ombre et donc plus de fraîcheur pour les seniors notamment.
- Pose de jardinières fleuries et grimpantes sur la rambarde du pont Marceau pour habiller cette entrée de ville.
- Élargissement des fosses d'arbres le long de l'avenue de Verdun par le département avec plantation de vivaces et pose de rochers protecteurs.
- A la sortie du sentier de l'orme au chien, mise en valeur du triangle de terre avec plantation d'un lilas et des plantes, rétrocédé à la commune par la copropriété.
- Au milieu du sentier de l'orme au chien, un espace vert clos appartenant à la mairie est laissé vide pour servir de poumon vert.
- L'avenue de la Division Leclerc doit connaître en 2023 de nombreux travaux de rénovation des réseaux, le projet de végétalisation des trottoirs est donc repoussé.
- Le projet de parc à chien le long de la ligne du T6 est toujours en cours de négociation avec le département.
- La végétalisation du carrefour du Général Leclerc est à l'étude au département, ce sera sans doute à minima de l'herbe car de nombreux réseaux passent dessous.
- La place ronde près du jardin pédagogique est déjà bien occupée par des rosiers et autres arbres, elle fera l'objet d'une étude ultérieurement. En attendant, des bancs ont été remis suite à de nombreuses demandes de seniors.
- Rue du panorama, l'étendue d'herbe appartient à la résidence du dessus qui préserve son point de vue, la mairie ne possède qu'une petite bande de 1m de large sur laquelle des framboisiers ont été plantés.
- En bas de l'allée de la Savoie le petit triangle vert, appartient aussi à la copropriété. Il n'est donc pas possible de mettre en place toutes les idées émises. Par contre, la réfection du passage piéton est prévue par le service voirie car il est très emprunté par les collégiens.
- La problématique du square du panorama dans lequel persiste des mauvaises odeurs est engagée. Ce sont les bassins d'orage qui ont été conçus en bois, avec un problème d'eau stagnante qui provoque ce désagrément. La réfection de ces bassins est prévue par Vallée sud puisqu'il s'agit d'assainissement ; l'étude du problème est en cours par leurs services. Ce sont des travaux longs mais qui devraient aboutir sur une amélioration de la situation. La mairie prendra le relais pour le réaménagement du parc.
- Les buissons situés en bas du parc et le long de la rue Chateaubriant ont été taillés pour embellir le site.
- Création du jardin partagé par l'association « ma ville en vert » dont M. Faye fait la présentation : Situé au 78 avenue de la division Leclerc, le terrain de 300m² a été concédé par la commune et inauguré au printemps 2021. La terre y étant mauvaise il y avait beaucoup de travail à faire mais avec le travail des bénévoles il a été bien aménagé. Une trentaine de participants actuellement viennent mettre les mains dans la terre. Il est ouvert à tous le samedi matin de 10h à 12h de mai à octobre. Y ont été installées des plantations en terre et en bacs de différentes hauteurs, il se veut intergénérationnel, le but est de partager ensemble le travail et les plantations (haricots, betteraves, tomates, fleurs...) permet de sensibiliser les administrés et de se connecter à la nature. La dernière nouveauté est l'installation de 2 ruchers, les abeilles commencent à butiner les tournesols plantés sur le terrain. L'objectif est bien sûr la production de miel.



- Un projet est venu s'ajouter à ce programme car la ville a été sollicitée par le lycée Jacques Monot. Ainsi, du fait des travaux dans le lycée, le potager de l'établissement sera transféré dans « le square de la défense » situé en face sur la voirie de Châtillon. N'ayant plus de lieu disponible pour les pauses et interours, il s'agit de créer un espace récréatif en partenariat avec les élèves volontaires et un professeur de sciences via le conseil de vie lycéenne. Une quinzaine d'élèves a préparé plusieurs propositions visuelles avec l'aide des plans fournis par la mairie, les professeurs, le service des parcs et jardins et une élue. Un projet a été choisi qui comporte une partie potagère à l'arrière et des bancs ou murets sur lesquels ils pourront s'asseoir abrités par une tonnelle.

Ce projet fait l'objet d'un budget participatif de la Région Ile de France pour 2023 suivi par les élèves, ils se chargent de la publicité au niveau du lycée pour inciter à voter pour leur dossier. Les travaux devraient commencer en janvier 2023 et la Mairie a prévu un petit budget pour les financer.

Remarques :

- penser à la possibilité de récupérer l'eau de pluie dans les résidences privées qui servirait à arroser les espaces verts privés ou publics. Ce système existe à petite échelle, pour certains bâtiments, il serait opportun du fait du changement climatique de l'élargir au maximum.
- A l'intersection du sentier de l'orme au chien et la rue du plateau, sur l'ancien court de tennis, un immeuble en R+4 va être construit par le promoteur Franco-Suisse. Il n'a pas été possible d'adapter le projet au PLU, une centaine de logements est donc prévue. La végétalisation, la réfection du sentier et l'élargissement du trottoir de la rue du plateau sont prévus aussi et pris en charge par le promoteur.
- La haie qui borde le parking de l'Onera est très vivante, car de nombreux petits animaux y vivent et elle doit être préservée voire replantée. Elle appartient à l'Onera, ce projet sera à surveiller en fonction du devenir du site.
- Une réunion de concertation a été organisée entre les riverains de l'avenue de la division Leclerc, la mairie et la RATP au sujet des bus qui remontent vers leur centre le soir à vide et qui provoquent une gêne sonore importante. Il y a 3 lignes de bus qui empruntent cette zone ce qui représentent beaucoup de véhicules, même si tous ne passent pas à vide. Il est prévu que la mairie et la RATP procèdent à des contrôles pour limiter le trafic car les bus vides devraient passer par la départementale. Des panneaux d'interdiction de circuler aux véhicules de plus de 1.5 t seront installés. Mais le centre bus sera toujours un peu bruyant du fait même de son activité.
- De nombreuses solutions ont déjà été entreprises par la mairie pour améliorer la sécurisation de l'avenue de la division Leclerc très dangereuse car pentue, notamment par l'installation d'un feu intelligent, un radar, un passage piétons sécurisé. Selon le résultat du plan global de déplacement, il sera peut-être envisagé de passer cette artère à 30km heure ou par la régulation de la circulation. Plusieurs solutions seront testées.

4. Sécurisation de la circulation autour des Sablons et alentours ; point d'avancement sur le Plan Global de Déplacements

Sur les abords de l'école des Sablons :

La mairie a réalisé tous les aménagements qui étaient à sa portée pour tenter de sécuriser le site : signalétique, agent sur place le matin pour aider à la circulation des enfants et des voyageurs du tram.

Le département ne comprend pas où se trouve la problématique de danger, pour ses interlocuteurs tout va bien à cet endroit. La mairie demande pourtant des solutions plus pérennes comme l'installation de chicanes au niveau de la passerelle.

Il est proposé de filmer les points les plus empruntés et les plus dangereux pour documenter le sujet et transmettre les vidéos aux services départementaux afin qu'ils voient les interactions entre les vélos, les écoliers et les voyageurs, avant qu'il y ait un incident ou un accident.

Il s'agirait en octobre/novembre de se placer en haut et en bas de la rue Chateaubriant et aux passages piétons au niveau du tram, pendant 2h (entre 7h et 9h) le matin car les équipes

départementales doivent venir en pleine journée lorsqu'il n'y a pas de circulation. Ces documents permettront de définir les responsabilités en cas de besoin en montrant que l'alerte aura été donnée.

Il est indiqué qu'un compteur à vélos existe au niveau du tram Division Leclerc qui indique l'augmentation régulière de la fréquentation, et illustre ainsi le plan « rer V » (Comme vélo) de la région Ile de France dont ce tronçon fait partie et qui est validé comme étant sécurisé.

Sur le Plan Global de Déplacements :

Remarques :

- Les piétons en général deviennent plus agressifs envers les cyclistes et tous les autres engins de mobilités « douces » car ils ne se sentent pas en sécurité du fait de leur nombre croissant mais aussi de la vitesse de certains de ces « conducteurs ».

Pourtant, ces modes de déplacement doivent être considérés comme ceux de l'avenir et seront encore en augmentation. De nombreux progrès doivent être encore organisés pour améliorer la cohabitation ainsi qu'une sensibilisation à l'usage de ces engins.

- Il est rappelé que sur une voie limitée à 30km, de fait les engins de mobilité douce (trottinettes, vélos...) peuvent circuler à contre sens, ce qui provoque encore de la confusion supplémentaire et des dangers pour tous.
- Depuis la rentrée les lignes de bus 162 et 194 sont mal desservies, les délais d'attente sont longs même aux horaires de début de journée ce qui a provoqué des retards des élèves dans les lycées dès la rentrée.

La RATP ne parvient pas à recruter des nouveaux conducteurs ce qui explique en partie cette situation. Pourtant le service est renforcé le matin pour permettre aux jeunes de circuler, la mise en place d'un bus spécifique n'est donc pas envisageable.

- La démarche de plan global de déplacements commencée en début d'année se poursuit ; suite aux ateliers du mois de juin /juillet une réunion de restitution de ces ateliers et de concertation aura lieu mardi 19 septembre avec les élus.

Bilan des ateliers : 70 participants pour 5 ateliers et 3 thèmes abordés

- place du piéton (aux abords des écoles et dans le centre
- liaisons cyclables
- circulations routières

Pour ce qui concerne l'atelier qui a eu lieu sur le quartier, ce qui a fait consensus :

- Améliorer les cheminements en traitant le stationnement (Châteaubriant, contre- allée) ;
- Réaménager le chemin d'accès à l'école depuis Pierre Brossolette ;
- Traiter qualitativement les abords de l'école ;
- Sécuriser les traversées de la RD906 (agent, signalisation, visibilité...) ;
- Réduire les vitesses pratiquées avenue de Verdun (RD906) ;
- Mise en sens unique de l'ensemble de la rue du Plateau ;
- Tirer profit de la contre-allée (division Leclerc) pour insérer des aménagements cyclables ;

Les idées divergentes :

- Déployer une rue-école
- Généraliser la zone 30 ;
- Assurer la gratuité du stationnement aux résidents ;
- Instaurer de nouveaux feux et traversées ;

La réunion de bilan suite aux concertations avec les interlocuteurs du cabinet Transamo a lieu mi-septembre. Ils présenteront des propositions d'aménagement et les élus devront arbitrer pour 1 ou 2 scénarii, puis ce sera la phase opérationnelle avec des schémas d'intervention qui débutera. Finalisation pour fin d'année.

5. Modalités de concertation du conseil de quartier auprès de ses habitants

Comment faire pour que les membres du conseil soient plus visibles aux habitants et être vraiment des porte-paroles ?

- Il est rappelé qu'un formulaire en ligne existe sur le site de la ville mais il est peu connu et peu utilisé, il faut donc déjà améliorer ce point. Le formulaire est accessible à cette adresse : <https://ville-chatillon.fr/vie-municipale/les-conseils-de-quartier-2>

- créer une plaquette et/ ou des affichettes en partenariat avec le service municipal de la communication pour créer un support par quartier.

-Il est proposé d'organiser des points de rencontre réguliers dans le quartier comme le point des élus sur le marché. Il est possible de demander du matériel comme un oriflamme pour se rendre visible. Ce serait une solution pour ce faire connaître et rencontrer les riverains. Par exemple devant le jardin pédagogique devant le parc Malraux et trouver un autre endroit de l'autre côté. Mais il faut prévoir de faire de la communication par les boîtes à lettres en amont.

- Il faut peut-être prévoir de diffuser les procès-verbaux des conseils de quartier. Ils devraient être inclus dans le site de la ville comme ceux du conseil municipal.

- Il est rappelé que les conseils de quartier sont ouverts au public pour la première fois, la parole est donnée au public en fin de séance pour les questions diverses qu'il veut soumettre.

- Chaque conseiller de quartier peut, informer les personnes de son environnement et apposer des affichettes dans les bâtiments pour informer des prochains conseils.

- Il est rappelé que les conseillers de quartiers doivent se positionner en tant que relais et non en tant que personne pouvant répondre à toutes les questions.

Dans ce cas, il faut penser à la façon dont on peut relayer les questions des riverains que l'on peut rencontrer sans prendre leurs coordonnées.

L'idée de créer une foire aux questions est suggérée, mais en sachant que de nombreuses personnes n'utilisent pas l'informatique, une partie de la population ne sera pas informée.

- Il est proposé aussi une création d'un formulaire géré par la mairie à disposition sur les smartphones des conseillers de quartier

6. Point d'information sur la « Journée mondiale du nettoyage de notre planète » ou « Clean-up Day » du 22 septembre

À l'initiative d'une enseignante de la maternelle, une séance de nettoyage des déchets du quartier est organisée, le samedi 17 septembre à 10h.

L'information circule entre les 350 enfants et sur les groupes Whatsapp des classes ;

Les familles doivent venir avec des gants et la mairie fournira les sacs et quelques pinces.

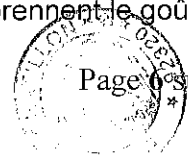
En fonction du monde présent, le parcours commencera autour de l'école puis remontera vers le square du panorama et rue Châteaubriant, puis sur la contre-allée de la 906.

Les consignes de tri ont été diffusées : séparer les mégots, les emballages des autres déchets et une pesée sera effectuée en fin de journée.

7. Questions diverses / Temps d'échanges avec les habitants du quartier

- Il est signalé que le passage en terre devant l'Intermarché avant la passerelle au niveau haut est impraticable par temps de pluie malgré plusieurs interventions de réfection. Les passants doivent marcher sur l'herbe pour ne pas s'embourber.

- Pourquoi n'y a-t-il plus de bancs également à cet endroit sur l'esplanade devant le parc Malraux. Les seniors de la résidence Emera et les parents avec enfants qui prennent le goûter n'ont rien pour s'asseoir hormis les marches de l'entrée.



Les bancs ont été retirés il y a quelques années car des jeunes faisaient du bruit le soir tard en s'installant sur ces bancs.

→ solution à étudier pour satisfaire à tous, voir l'exemple des sièges installés sur le parvis de la gare St Lazare à Paris par exemple.

A noter : depuis le conseil de quartier, des bancs ont été réinstallés.

- Il est signalé qu'une plaque en fonte dans les pavés du sol du rond-point de l'avenue de la division Leclerc fait énormément de bruit lorsque les bus passent dessus, surtout le soir tard.

→ Ce désagrément sera signalé et remédié dès que possible par les équipes de la ville.

- Au carrefour de la division Leclerc et la rue Pierre Brossolette, du fait des travaux, le feu pour piéton est absent, ce qui gêne la traversée en toute sécurité des nouveaux collégiens.

- Mme Dorfiac annonce qu'un plan de sobriété énergétique est prévu sur la commune pour limiter les dépenses de la ville en baissant l'éclairage de la voirie par des tests sur sites après le changement d'heure d'hiver. L'idée n'est pas d'éteindre complètement, tout n'est pas réglable notamment sur les lanternes anciennes. En laissant un éclairage de sécurité notamment jusqu'à la fin du tramway et du Noctilien. Le planning sera organisé par les services techniques, elle reviendra vers les conseillers.

Il est prévu aussi d'intervenir auprès des commerçants, agences et entreprises afin qu'ils éteignent leur enseigne. Un décret de loi de 2012 indique déjà qu'entre 00h et 6h du matin elles doivent être éteintes, il sera donc mis en application avec amende.

Les parcs sont allumés car ils sont reliés au réseau électrique de la voirie, il faudra étudier ce sujet également et faire le nécessaire.

La température de chauffage ne sera pas touchée dans les écoles ni les crèches et une information au personnel municipal sera faite.

La rénovation énergétique des bâtiments sera aussi étudiée notamment avec les bailleurs sociaux et le soutien du territoire afin de permettre aux riverains de faire leur demande d'aide.

- A l'occasion des journées du patrimoine qu'y a-t-il d'autre à visiter que le treuil et l'église du calvaire comme tous les ans ?

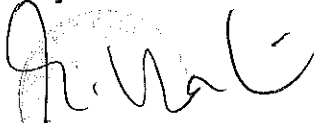
→ le programme est assez dense, des animations sont organisées dans les sites les plus remarquables de la ville mais il n'est pas possible de s'inventer du patrimoine.

8. Date du prochain conseil

Lundi 5 décembre à 19h a été reporté au lundi 30 janvier 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Adjointe à la Maire



DORFIAC Elodie

Co-président



DORSO André

